

La Communale **SNUDI FO** 53

Bulletin d'informations syndicales de la section mayennaise du SNUDI-FO

2015-2016 - n°25 - SNUDI-FO 53 - 24.02.2016

FNEC-FP 53
Force Ouvrière
FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le site du **SNUDI-FO 53** est régulièrement mis à jour. Consultez-le : www.snudifo-53.fr

PROJET DE MODIFICATION DE NOS OBLIGATIONS DE SERVICE

Après le groupe de travail ministériel du 11 février, le SNUDI FO vous alerte !

Le 11 février, la ministre a réuni pour la deuxième fois, les organisations syndicales du 1er degré sur le projet de modification du décret régissant leurs obligations de service.

« Pas un euro de moins, pas une minute de plus »

En introduction, le SNUDI-FO a fait remarquer que ce projet aboutissait à **accroître les missions hors enseignement des PE**, au moment où le gel de la valeur du point d'indice entraîne une nouvelle baisse nette de nos traitements en janvier.

Le passage de l'ISAE à 1 200 euros et l'amélioration du taux d'accès à la Hors classe pour tous ne sont plus à l'ordre du jour des discussions du groupe de travail.

Il faudrait donc travailler plus pour gagner moins !

Le SNUDI FO a donc défendu le principe « *Pas un euro de moins, pas une minute en plus* » !

Remise en cause des 36 semaines de classe : pas question !

Loin de répondre à cette revendication, le représentant de la ministre a confirmé sa volonté d'inscrire les obligations de service « *sur l'ensemble de l'année scolaire* » (article 2) qui « *s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante* » (art. 2 - arrêté du 21 janvier 2014), **incluant donc toutes les périodes de vacances !** (*On pourra remercier au passage le SE-UNSA !*)

Ainsi, la ministre cherche à avancer vers la mise en place des **1 607 heures annualisées** contre les 36 semaines de classe actuelles, pour multiplier les missions hors enseignement à l'image de ce que la ministre tente d'imposer aux enseignants du collège avec sa réforme.

Dans ces conditions, le SNUDI-FO s'interroge sur la demande de certains syndicats (SGEN-CFDT, SE-UNSA) de voir publier un décret unique 1er et 2nd degré en matière d'obligations réglementaires de service !

Assez de la multiplication de missions hors enseignement, assez du travail supplémentaire !

Dans la même logique, la ministre introduit dans le décret la « *forfaitisation* » de 48 heures, dans lesquelles elle ajoute des **missions supplémentaires**, notamment « *l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège* » (art. 3).

***Non à l'allongement du temps de travail,
non à la mise en place des 1607 heures annualisées !***

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que les 108 heures sont donc déjà largement dépassées par les enseignants pour atteindre le plus souvent 200 à 250 heures effectives, la ministre en rajoute donc au nom d'une prétendue « *sécurisation des ORS des personnels* ».

***Prise en compte du temps d'accueil et du temps de garderie imposé en
maternelle :***

Pour le représentant du ministre il n'en n'est pas question

Le SNUDI-FO a noté que le représentant du ministère a refusé de répondre à la demande de prise en compte du temps d'accueil (10 mn) et d'intervenir pour que cessent les situations de garderie imposées aux PE de maternelle, lorsque des familles « *oublent* » de venir chercher leurs enfants.

Cela confirme donc que l'objectif de ce projet de décret n'est ni de « *sécuriser* » les obligations de service des personnels, ni de les améliorer, mais de les transformer dans le cadre de la territorialisation et de la refondation de l'école.

***Non à la tutelle accrue des municipalités et aux nouvelles missions définies
localement***

Au moment où se multiplient les ingérences municipales dans l'organisation pédagogique et le fonctionnement des écoles, où se multiplient des remises en cause statutaires par les collectivités avec les rythmes scolaires, la ministre inscrit dans le projet de décret 36 heures pour « *des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école* », donc du PEDT.

Dans l'article 5 du projet, la ministre crée **une nouvelle catégorie de PE** qui pourraient « *exercer des missions particulières* » définies « *à l'échelon académique ou départementale* » et bénéficier « *d'un allègement de leurs obligations de service* », lui aussi défini localement.

Après les titulaires remplaçants dont les obligations de service ont été annualisées pour s'adapter aux rythmes scolaires, le corps des PE fonctionnaires d'Etat serait encore davantage morcelé en une multitude de sous catégories territorialisées.

Les enseignants en pénitencier passés à la moulinette des 108 heures

La ministre maintient son projet d'imposer 108 heures annualisées pour les PE exerçant en pénitencier (art. 5) alors qu'actuellement ils n'en ont aucune.

Le SNUDI-FO a demandé l'abandon des 108 heures annualisées et le paiement en heures supplémentaires de toutes les missions annexes spécifiques aux enseignants en pénitencier, à l'identique des PE exerçant en SEGPA.

***Le SNUDI-FO demande l'abandon de ce projet de décret qui constitue une
étape supplémentaire vers le transfert des enseignants aux collectivités
locales.***

Nous proposons aux organisations syndicales de s'opposer ensemble à la publication de ce décret.



PPMS :

Le CHSCT Ministériel s'inquiète

La FNEC-FP FO avait fait inscrire à l'ordre du jour du dernier CHSCT M, la question des PPMS. Nous avons déjà exposé les problèmes de responsabilité, de sécurité et de faisabilité, mais loin de répondre à nos questions, la circulaire issue du BO n°44 sème encore davantage le doute. Pour FO il est clair que le directeur d'école n'a pas à endosser la responsabilité de la rédaction de ce document.

[>Le communiqué et l'avis adopté en CHSCT M.<](#)
[>Notre dossier PPMS<](#)



Prévisions des effectifs pour la rentrée 2016:

N'oubliez pas de nous renvoyer vos prévisions d'effectifs !

Vous trouverez en PJ, deux documents tableurs, prévus à cet effet.

Pour rappel, le GT carte scolaire 1er degré se tiendra mardi prochain, le CTSD suivra la semaine suivante, et enfin le CDEN qui entérinera le projet du DASEN aura lieu le 17 mars.

Titulaires remplaçants

Un dossier complet de 8 pages à télécharger



- Qu'est ce qu'un TR ?
- TR et temps partiel : connaissez vos droits !
- ARIA
- Affectation
- Indemnités, défraiement
- ...

Diffusez ce document aux remplaçants, autour de vous...

Prochaine RIS du SNUDI-FO 53 :

Le mercredi 2 mars 2016, 14h, à Laval (UD-FO, 10 rue du Dr Ferron - face à la bibliothèque municipale et à la salle polyvalente)

Au programme : Loi de refondation (rythmes scolaires, SEGPA, obligations de service...), inclusion, actualités, présentation du syndicat, droit des enseignants à connaître et à faire respecter, questions diverses...

[>Modèle de lettre, pour informer votre IEN<](#)

En 2016 : je me syndique au

**SNUDI
FO
53**

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Quelques bonnes raisons de se syndiquer au SNUDI-FO :

- ▶ *Si vous pensez que nous sommes plus fort à plusieurs,*
- ▶ *Si vous pensez qu'un syndicat doit être au service des personnels,*
- ▶ *Si vous pensez qu'un syndicat doit être indépendant des partis, de l'administration et du gouvernement,*
- ▶ *Si vous pensez que le rôle d'un syndicat n'est pas d'aider l'administration à fermer des écoles, aider le gouvernement à démanteler l'Ecole de la République et remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat,*
- ▶ *Si vous pensez que le rôle d'un syndicat ne se limite pas à siéger dans des instances mais aussi de vous défendre au quotidien...*

...FO vous propose d'adhérer à :

- ▶ *un syndicat indépendant au service des personnels*
- ▶ *un syndicat qui défend mes droits et les conquêtes sociales*
- ▶ *un syndicat interprofessionnel*
- ▶ *un syndicat qui appartient à ses adhérents*
- ▶ *un syndicat toujours joignable, qui vous rencontre dans les écoles, organise des RIS, porte vos revendications auprès des IEN et du DASEN*

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

Plus nombreux, nous serons plus forts !

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.